

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à dix-neuf heures et trente minutes
En exercice : 12 Le Conseil Municipal de la Commune de Présilly, dûment convoqué, s'est réuni en session
Présents : 10 ordinaire, à la Mairie,
Votants : 10 Sous la présidence de Monsieur Nicolas DUPERRET, Maire
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 13 décembre 2019

Conseillers présents : N. DUPERRET, L. DUPAIN, D. ROULLET, C. GERNIGON, F. VULLIET, E. BOYMOND,
F. CHAGNOUX, J. COUTURIER, C. FAVRE, F. DE NEVE, arrivée 20h00 de R. PETTITT

Conseiller excusé :

Conseiller absent : N. GUINAND

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2019

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques, aucune demande n'est faite. Le compte rendu est approuvé.

2- DELIBERATION N° 2019-65 **NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit dans son alinéa 1^{er} que « Au début de chaque séance, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance », il convient de désigner un secrétaire pour la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance et il est ensuite procédé au vote :

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

Désigne Mme Corinne FAVRE secrétaire de séance.

3- DELIBERATION N° 2019-66 **CONVENTION DE SOUTIEN A L'EHPAD LES OMBELLES DE VIRY ENTRE LA COMMUNE DE PRESILLY ET LE CCAS DE VIRY**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les difficultés financières rencontrées par l'Ehpad de Viry.

Il explique que le Président du CCAS, Monsieur André Bonaventure, a sollicité l'aide des communes pour l'obtention d'une subvention de 2 euros par habitant.

Cette subvention permettra à l'Ehpad de Viry de faire face à la baisse de dotations et ainsi, maintenir le personnel pour un accompagnement de qualité auprès des résidents.

Monsieur le Maire propose d'approuver la convention annexée, engageant la commune au titre de l'année 2019 au versement d'une subvention de 2 euros par habitant selon la population INSEE au 1^{er} janvier 2019, soit un montant de 1 774.00 euros.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

Approuve la convention annexée au titre de l'année 2019.

S'engage au versement d'une subvention de 2 euros par habitant selon la population INSEE au 1^{er} janvier 2019, soit un montant de 1774.00 euros.

4- DELIBERATION N° 2019-67

ACQUISITION A TITRE ONEREUX BANDE DE TERRAIN ISSUE DE LA PARCELLE B 589

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu l'accord du propriétaire pour la cession à titre onéreux d'une bande de terrain de 413 m², le long de la route du Petit Châble et issue de la parcelle B 589.

Le plan de division de la parcelle B589 effectué par le géomètre, sépare les parcelles en deux numérotations, la parcelle 1457 et la parcelle 1458. Le ténement proposé au conseil municipal pour acquisition est la parcelle 1457.

Cette bande de terrain d'environ 69 mètres de long sur 6 mètres de large prévoit une servitude de 5 mètres de large sur 6 mètres de long afin de conserver l'accès à la parcelle agricole 1458.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'acquisition d'un ténement de 413 m², bande de terrain de 69 mètres de longueur sur 6 mètres de largeur issue de la parcelle initiale B 589 et créant une servitude de 5 mètres de large sur 6 mètres de long, au prix d'un euro le mètre carré.

Les frais de géomètre ainsi que les honoraires du notaire dans le cadre de cette acquisition seront à la charge de la commune.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- **Approuve** l'acquisition à titre onéreux, d'une bande de terrain de 6 mètres de large et environ 69 mètres de long, issue de la parcelle B 589 et prévoyant une servitude de 5 mètres de large sur 6 mètres de long au prix de 1.00 euro le mètre carré.
Les frais d'acquisition seront à la charge de la commune.
- **Autorise** M. le Maire à signer tout document administratif permettant l'acquisition de ce dit ténement.

5- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Communication :

M. le Maire informe que la distribution du dernier bulletin municipal aura lieu avant les fêtes. Il remercie Mme Corinne FAVRE pour son investissement dans la rédaction des bulletins municipaux tout le long du

mandat. Mme Corinne FAVRE remercie également toutes les personnes ayant contribué à la rédaction des bulletins municipaux.

M. François VULLIET précise que les invitations aux vœux du Maire seront distribuées en même temps que le bulletin municipal.

Divers :

M. le Maire informe que des cambriolages ont eu lieu à Présilly, demande de porter attention aux voitures suspectes et aux personnes divaguant dans la commune et d'en faire retour à la gendarmerie. Il précise que les cambriolages sont recensés principalement entre 17h et 19h.

6- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Monsieur Richard PETTITT rejoint la séance du conseil municipal à 20h00 et assiste au compte rendu.

SIVU :

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré ce jour M. le Maire de Beaumont et M. le Président du SIVU Beaupré concernant la modification des statuts du SIVU.

Ces nouveaux statuts permettront l'acquisition du terrain pour l'extension de l'école qui sera portée par la commune de Présilly. Ils institueront également une conférence des Maires, réunissant le Président et le Vice-président du SIVU ainsi que les Maires des deux communes et leurs premiers adjoints. Cette conférence se réunira une fois par trimestre pour accompagner les grandes décisions.

Mme Fleur DE NEVE précise qu'elle demande chaque année une vision budgétaire pluriannuelle au SIVU mais qu'elle n'obtient pas réponse.

M. le Maire demande à M. Fabien CHAGNOUX d'envoyer les effectifs de la rentrée 2019 aux services administratifs afin que l'on puisse affiner le budget communal.

M. Fabien CHAGNOUX répond qu'il enverra les informations dont il dispose mais que le SIVU a des difficultés à connaître les effectifs dans le cas où il n'y a pas d'inscription au périscolaire.

M. le Maire dit que suite à la réunion du SIVU et des deux communes concernant les effectifs, la collectivité n'a pas eu retour de la répartition des effectifs.

Enfin, Monsieur le Maire précise que ces statuts seront votés le 8 janvier 2020 par le SIVU et qu'il souhaite les consulter avant approbation par leur conseil syndical.

7- DIVERS :

Mme Fleur DE NEVE demande si l'intégralité des logements des « Crêts Fleuris » sont attribués. M. le Maire répond que oui.

Aucun autre sujet est abordé.

La séance est levée à 20h20

Présilly, le 26 décembre 2019

Le Maire,
Nicolas DUPERRET.



